

 	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit économique et des affaires »</p> <p>Spécialité (M2) : Droit bancaire et FinTech</p> <p>Responsable : Marina Teller, Professeur</p>	<p>Année Universitaire 2019-2020</p> 
--	--	--

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit bancaire et FinTech » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à la maîtrise des activités juridiques et contentieuses des établissements bancaires et financiers, avec une formation originale sur les enjeux financiers des « deep technologies », grâce au programme de recherche [Deep Law for Technologies \(DL4T\)](#). La formation entend, en premier lieu, développer et spécialiser les connaissances dans tous les domaines du droit qui concernent la banque et la finance.

Elle vise notamment à donner aux étudiants les savoirs faire nécessaires à une intégration rapide et efficace dans le milieu professionnel ou dans les cabinets spécialisés. Par l'adjonction et la synthèse des savoirs et des savoirs faire, la spécialité « Droit bancaire et financier » veut apporter aux étudiants une culture juridique propre à la banque et à la finance leur permettant de posséder une capacité de mobilité professionnelle.

En second lieu, la formation développe des compétences nouvelles liées aux mutations de l'économie sous l'effet des technologies numériques. Le master se trouve ainsi adossé à la [chaire d'excellence scientifique Alexandre Koyré, intitulée « Droit économique et Intelligence Artificielle »](#). Une formation technique est apportée aux étudiants, sur des questions pointues mêlant la finance et l'économie numérique. L'objectif est de former des praticiens dotés de qualités d'innovation et de réflexion leur permettant de s'adapter aux défis auxquels sera confronté l'univers bancaire et financier de demain.

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former des professionnels aptes à assurer toute fonction juridique dans le secteur de la banque et de la finance : responsable *compliance*, chargé de clientèle entreprise, responsable de clientèle privée, conseiller en produits épargne, analyste de prêt, gestionnaire de patrimoine, responsable contentieux, avocat spécialisé, etc..

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit bancaire et FinTech » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit (droit des affaires, droit privé, IUP). **Sélection sur dossier et entretien.** Capacité d'accueil : 18 étudiants

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. **04 89 15 21 55 / 06 62 88 03 56** - Web : unice.fr/asure

Préparer le Master Droit bancaire et Fintech en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université)**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du bureau 206 : Tél. +33(0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de **septembre au mois d'avril**. Un **stage en entreprise**, cabinet d'avocat ou collectivité publique, d'une durée de **4 mois minimum**, vient compléter la formation.

Programme des études (sous réserve de modifications)

SEMESTRE 3			
Description de la formation	Nombre d'heures	Noms Enseignants	Coef.
UE1 – Risques bancaires (cours obligatoires)		6 ects	
Compliance	30	Bertrand Brehier, Alexandre Leduc, Société Générale	2
Analyse des risques bancaires	30	F. Vernanchet, Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	2
UE2 – Gestion des risques de crédit (cours obligatoires)		6 ects	
Droit des assurances approfondi**	25	A. Trescases, Maître de Conférences UCA	1,5
Contentieux bancaire des procédures collectives	15	E. Le Corre Broly, Maître de Conférences UCA	1
Droit bancaire de la consommation	20	E. Mouial, Professeur des Universités UCA	1
<i>**cours mutualisés avec le M2 JA (droit)</i>			
UE3 – Spécialisation de réglementation bancaire et financière (cours obligatoires)		6 ects	
Réglementation prudentielle	20	J.-M. Canac, Avocat associé au Barreau de Nice	1
Produits dérivés	20	C. Yvon, Responsable Droit des Opérations de Marché, SG	1
Droit des marchés financiers	10	Nessym Tir, Société Générale Private Banking, Monaco	1
Droit bancaire européen (seminaire obligatoire)	20	Danny Bush, Professeur, Université de Nijmegen	NN
UE4 – Techniques bancaires et de financement (cours obligatoires)		6 ects	
Techniques de crédit bancaire	20	Thierry Granier 12h ; Vincent Jamet 8h	1
Titrisation et financement structuré	10	Grégory Benteux, Avocat, Francis Lefebvre Paris	1
Analyse financière et techniques de financement	20	P. Pradal, Expert comptable, 1er adjoint au Maire de Nice	1
UE5 – Spécialisation Fintech et droit		3 ects	
Smart Contract et droit des obligations*	20	Eva Mouial et Mathias Latina, PR UCA	1
Blockchain et standardisation*	10	Jonathan Attia, entrepreneur	0.5
Transformation du droit et LegalTech*	10	Vincent de Bonnafos, juriste Monaco	0.5
Chaire Koyré (Droit économique et Intelligence Artificielle)	20		NN
<i>*cours mutualisés avec le M2 DAGODO (droit)</i>			
UE6 – Spécialisation Fintech et Trading		3 ects	
Droit de la cryptofinance § Token Economy*	20	Frederic Marty, CR CNRS . Marina Teller, Pr UCA	1
Entreprise et cyber-risque*	10	Eric Caprioli, avocat à Paris	0.5
trading algorithmique*	10	Jonathan Attia, entrepreneur	0.5
<i>*cours mutualisés avec le M2 DAGODO (droit)</i>			
UE7 – Actes juridiques : rédaction et contentieux (cours optionnels)			
Technique contractuelle**	20	R. Schepard, Senior Counsel chez Bredin Brat	NN
Anglais des affaires**	20	Mercat-Bruns Marie	NN
Contentieux des affaires**	20	J.B Racine, Pr UCA; M. Boucaron-Nardetto, Pr UCA	NN
Fiscalité des affaires**	20	L. Lacour, Avocat, Barreau de Nice; E. Siemer, Avocat	NN
<i>**cours mutualisés avec le M2 JA (droit)</i>			
TOTAL SEMESTRE 3	340	30 ects	

SEMESTRE 4			
Description de la formation	Nombre d'heures	Noms Enseignants	Coef.
UE8 – Projet professionnel et de recherche		30 ects	
Mémoire ou stage			3
Grand oral et méthodologie de la recherche	20		3
Culture Générale de droit économique (optionnel)	20	Par les enseignants du master Droit Economique	NN
TOTAL SEMESTRE 4	40	30 ECTS	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0,25 points)

Contrôle des connaissances

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte l'attribution des ECTS attribués à chacune des composantes des unités d'enseignement. Dans toutes les unités, les cours donnent chacun lieu à un examen de nature variable : écrit ou oral noté sur 20. Le **stage en entreprise** est évalué dans le cadre d'un grand oral qui finalise l'année de master.

La **compensation** entre les différentes matières d'une Unité d'enseignement est possible ainsi qu'à l'intérieur de chaque semestre. **Il y a une session d'examen par an.**

Pour obtenir le grade de Master Droit Economie Gestion, Mention Droit économique et des affaires, Spécialité professionnelle « Droit bancaire et FinTech », les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition

Coût de la formation

Coût horaire de la formation et coût global de la formation :

Sur devis auprès du CFA 04.91.14.06.08

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Bureau des Master 2

Université Nice Sophia Antipolis

Faculté de Droit et de Science Politique

Avenue Doyen Louis Troabas 06050 Nice Cedex 1

Bureau 206

Tél. : 04 89 15 25 38

<https://www.facebook.com/Master-2-Juriste-Banque-Finance-Nice-1432376947081224/>

https://www.facebook.com/AssoM2DBF/?_tn_=%2Cd%2CP-

[R&eid=ARCN7OKx8xQUQM08VTOYX4hvIzIEBz8JDB6XVd2uTr65VQE_C6ZvUMTcsFtg6NS7NVMfilZTr2iEFyU0](https://www.facebook.com/AssoM2DBF/?_tn_=%2Cd%2CP-R&eid=ARCN7OKx8xQUQM08VTOYX4hvIzIEBz8JDB6XVd2uTr65VQE_C6ZvUMTcsFtg6NS7NVMfilZTr2iEFyU0)

<https://www.droiteconomique.org/les-masters-ii-de-la-mention-droit-economique>